


LuBe_15.11_eleve

.

.

Conjuguez les verbes entre parenthèses au temps approprié en vous référant au tableau ci-dessus.

1. Si je (**avoir**) de l'argent, je m'achèterais une nouvelle voiture. 
2. Qu'aurais-tu pensé si je te (**dire**) une chose pareille?
3. Si elle (**être**) plus concentrée, elle aurait réussi ses examens sans difficulté.
4. La température de la pièce monterait si on (**allumer**) le chauffage.
5. Si on (**se limiter**) à deux objectifs, on aurait pu les évaluer plus facilement.
6. S'ils (**faire**) plus souvent de l'exercice, les patients du cardiologue seraient en meilleure santé.
7. Les étudiants (**remettre**) leurs travaux lundi s'ils pouvaient aller travailler à la bibliothèque.
8. Si on n'avait pas coupé les branches de l'arbre, on (**pouvoir**) construire une cabane.
9. Le chat ne se serait pas sauvé si Carole (**ne pas ouvrir**) la porte.
10. Si tu (**lancer**) tes chaussures convenablement, tu aurais moins mal aux pieds.
11. Si tu avais la chance de vivre n'importe où, quel endroit (**choisir**)-tu?
12. Il est certain que s'ils (**voyager**) seuls, les bibliophiles seraient plus libres de visiter ce qui les intéresse.
13. Si je (**comprendre**) mieux l'allemand, j'irais parler avec de vieux habitants du village.

Aux 3 millions de Français qui changent de domicile chaque année, la Poste donne un petit coup de main dans leur déménagement. Dix cartes postales dispensées d'affranchissement pour transmettre sa nouvelle adresse, un guide de conseils utiles, la liste des formalités à accomplir avant de partir, des informations sur le nouveau quartier où vous allez habiter et un ordre de réexpédition définitive valable un an.

Dans la vie d'une commune l'organisation d'un vide-grenier est souvent un point fort de l'année mais aussi une source de difficulté. Ce genre de manifestation peut être menée par la mairie elle-même mais c'est bien plus souvent par le biais d'une association genre comité des fêtes ou autre. Face à la grogne des brocanteurs qui crient à la concurrence déloyale tout en étant les premiers à acheter au petit matin, la réglementation s'est durcie ou plus exactement elle est appliquée avec plus de rigueur. Un vide-grenier nécessite une autorisation administrative à réclamer 5 mois au plus et 3 mois au moins avant la date prévue. C'est en général la préfecture qui est compétente sauf pour les toutes petites manifestations de moins de 300 m² de surface de vente. C'est également le maire ou le préfet qui selon la nature de la voie peut prendre un arrêté pour fermer une rue ou une route à la circulation. Les organisateurs doivent tenir un registre avec les noms et adresses de tous les participants qui vont vendre des objets et vérifier ces données en réclamant une pièce d'identité. Ce registre sera ensuite transmis dans les 3 jours à la préfecture avec pour but de traquer ceux qui feraient des vides greniers une véritable activité parallèle. Il faut en effet savoir, si vous voulez participer à ce qui juridiquement est une vente au déballage, que le vide-grenier ne peut être qu'une activité exceptionnelle pour vous. Dans la plupart des départements le nombre de participations maximum fait l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est parfois un seul vide-grenier, plus souvent deux ou trois dans l'année. (...)

D'après France info, février 2005

